



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 24/11/2009

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Séance du lundi 23 novembre 2009
D - 20090646

Aujourd'hui Lundi 23 novembre Deux mil neuf, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

(Sauf de 19h10 à 19h25 M. Hugues MARTIN)

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX (*présent jusqu'à 18h10*), M. Dominique DUCASSOU, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS (*absent à partir de 17h45*), Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARCH, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAIOD, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER (*absente à partir de 17h55*), Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES (*absente à partir de 17h30*), Mme Emmanuelle AJON (*absente à partir de 17h30*), M. Matthieu ROUYEYRE (*absent à partir de 16h30*), M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

Mme Anne Marie CAZALET, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Jean Charles BRON, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, Mme Constance MOLLAT, M. Ludovic BOUSQUET, Mme Sarah BROMBERG,

Hôtel de Ville. Restauration des façades sur cour d'honneur et façades latérales. Signature des marchés. Autorisation

M. Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Afin de procéder à la restauration des façades sur cour d'honneur et façades latérales de l'Hôtel de Ville dont le coût est estimé à la somme de 3 940 074 € TTC, la Direction des Achats et Marchés a lancé un appel d'offres ouvert sur la base d'un dossier de consultation élaboré par Monsieur GOUTAL, Architecte en Chef des Monuments Historiques, Maître d'œuvre de l'opération.

Celle-ci se décompose en plusieurs tranches :

Tranche Ferme : Rue Elisée Reclus
Tranche conditionnelle 1 : Rue Montbazou
Tranche conditionnelle 2 : Corps de logis sur cour d'honneur
Tranche conditionnelle 3 : Ailes nord et sud sur cour d'honneur
Tranche conditionnelle 4 : Péristyle

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres a classé en premier les offres des sociétés suivantes :

Lot n° 1 : Installation de chantier, échafaudages, maçonnerie et pierre de taille
Groupement CAZENAVE/QUELIN pour un montant de 1 167 298,74 € T.T.C. (TF + TC)

Lot n° 2 : Restauration de sculptures et sculptures neuves.
Groupement QUELIN/GROUX pour un montant de 168 772,94 € T.T.C. (TF + TC)

Lot n° 3 : Couverture
Société CAZENAVE pour un montant de 391 396,92 € T.T.C. (TF + TC)

Lot n° 4 : Menuiserie bois – estimé à 526 064,19 € TTC
Faute de réponse satisfaisante, ce lot a été déclaré infructueux et sera relancé en appel d'offres ouvert.

Lot n° 5 : Métallerie, serrurerie - estimé à 159 974,57 € TTC
Faute de réponse satisfaisante, ce lot a été déclaré infructueux et sera relancé en appel d'offres ouvert.

Lot n° 6 : Peinture, vitrerie – estimé à 283 961,50 € TTC
Faute de réponse satisfaisante, ce lot a été déclaré infructueux et sera relancé en appel d'offres ouvert.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec les sociétés précitées en application des articles 33, 40, 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

La dépense, qui s'élève à la somme de 1 727 468,60 € TTC sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 324, article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 23 novembre 2009

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Jean-Michel GAUTE